

per boudin

1101

Je soussigné reconnais en la paye par précéderment sur  
 les fonds alloués au titre de l'Académie de France à  
 Rome d'une somme de deux mille deux cents soixante dix  
 francs sur le montant de traitements, indemnités  
 de table, entretien de voiture et frais de bureau de  
 trois de janvier et février de l'année courante en  
 qualité de Directeur de la dite Académie

Dont quatre

Rome le 25 Mars 1842

N. J. M. M. M.

Non payé 2277.<sup>16</sup>